

Dossier documentaire 1 :



Une du journal *L'Aurore*, 13 janvier 1898.

"Lettre à M. Félix Faure,
Président de la République
Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des tâches ? Mais quelle tâche de boue sur votre nom - j'allais dire sur votre règne - que cette abominable affaire Dreyfus ! La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis. (...)

Voilà donc, monsieur le Président, l'affaire Esterhazy : un coupable qu'il s'agissait d'innocenter. (...)

La vérité est en marche et rien ne l'arrêtera.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice d'une des plus grandes injustice du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, dans un but politique.

J'accuse les trois experts en écriture d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux.

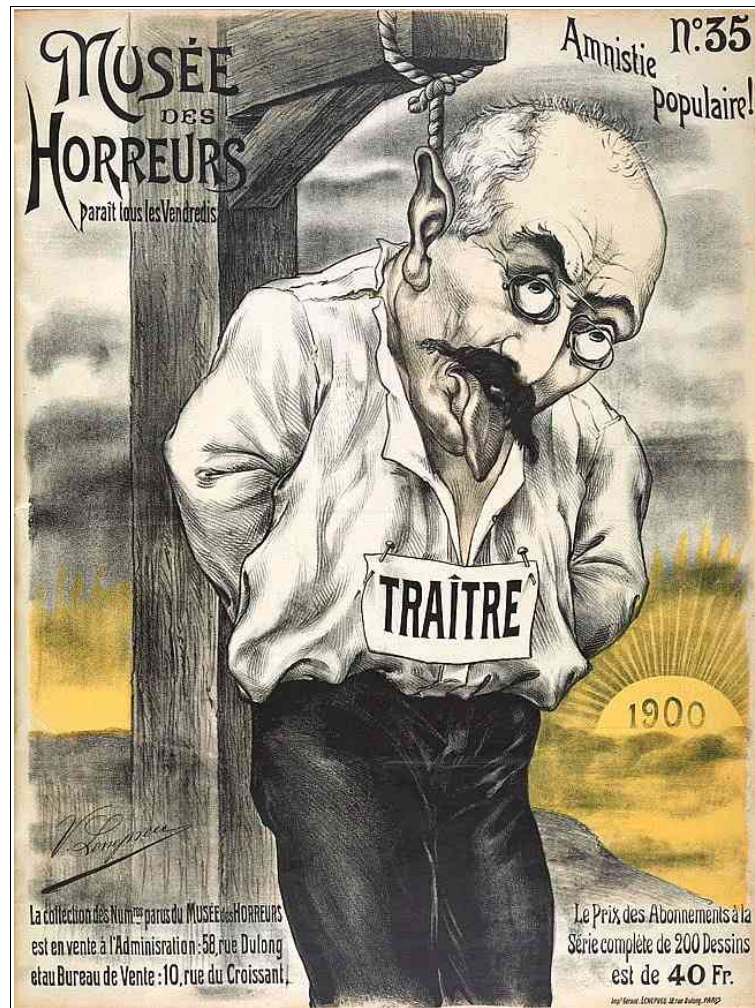
J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse une campagne pour égarer l'opinion.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter volontairement un coupable. »

Dossier documentaire 2 :



Une du journal La libre parole, 10 septembre 1898.



"Amnistie populaire!" Musée des Horreurs, n° 35, Paris, Lenepveu, 1900